



Interculturalités et citoyenneté
«Vers un modèle d'intégration pluraliste...»



11 octobre 2016 - Cayenne

**Non ! Madame la secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité,
l'activité minière industrielle durable et propre, ça n'existe pas...
Et cela n'aurait aucun impact sur l'activité illégale de l'orpaillage !**

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement

Tandis que votre Secrétaire d'Etat, Mme Barbara Pompili, poursuit sa visite de la Guyane, à la rencontre des élus, associations et services de l'Etat, avec la prétendue charge de défendre notre incroyable biodiversité, nous découvrons ce jour, dans la [presse locale](#) (1) qu'elle s'est positionnée pour une activité minière industrielle durable.

De tous temps, l'activité aurifère dont le haut niveau de pollution n'est plus à démontrer sur la planète, ne peut représenter un développement durable mais, bien au contraire, est limitée dans le temps selon un cours boursier aléatoire et gisements éphémères (13 ans pour le projet Nordgold).

En reprenant à son compte l'imposture intellectuelle et purement stratégique, diffusée depuis plusieurs années par le lobby minier à savoir : « *Si on veut chasser les illégaux il faut installer des légaux à leurs places* », elle se rend complice de manœuvres de désinformation, d'allégeance à des intérêts privés et anéantit, de surcroît, la difficile tâche des environnementalistes locaux.

Miniers légaux sur sites illégaux !

Chaque bilan « Harpie » nous démontre que cette stratégie va à l'encontre du but recherché. Les chantiers clandestins démantelés sur des zones promises aux secteurs miniers sont systématiquement remontés aux alentours. Aussi, comment une équipe de vigiles en charge de la protection de sites légaux, pourrait-elle réussir là où l'Armée française échoue depuis des décennies ? Et qui endossera la responsabilité des inévitables dommages collatéraux liés à une telle cohabitation ?

Mais dans la réalité, il se crée généralement en milieu amazonien un lien d'entraide entre les hommes, qu'ils soient légaux et illégaux. A-t-on décidé de replonger le pays dans la situation pernicieuse qui régnait à l'époque, pas si lointaine, où légaux et illégaux cohabitaient, en toute sérénité, échangeant savoir-faire, main d'œuvre servile et approvisionnement. Cette époque où un substitut du procureur confirmait, en conférence de presse, les propos d'un capitaine de Gendarmerie, qui estimait « *à une feuille de cigarette, l'épaisseur des divergences entre légaux et illégaux !* ».

Enfin et surtout, les orpailleurs chassés de leur site par les légaux, vont là, où personne ne viendra les déranger : au cœur du Parc Amazonien, qui dénombre 128 sites illégaux en son territoire.

Dans tous les cas, c'est la Biodiversité qui est anéantie, légalement ou non, en particulier au dépend de la qualité de vie des peuples autochtones.

Aujourd'hui les miniers internationaux, avec le soutien de la *Fedomg* et la *Collectivité Territoriale de Guyane* demandent des Permis de Recherche et d'Exploitation en bordure de Réserves biologiques intégrales (Dekou-dekou et Mont Lucifer) ou dans des zones abritant une biodiversité extraordinaire, comme la montagne de Kaw, alors que l'inventaire de la biodiversité de ces régions est loin d'avoir été répertorié.

Madame la Ministre, pensez-vous que notre biodiversité mérite d'être bradée pour 2% de taxe minière ?

Madame la Ministre, pensez-vous que le rôle d'une *Chargée de la Biodiversité*, soit de déclarer : « *Je veux que les guyanais puissent retirer une richesse du minerai aurifère* » ? **Sachant que pour extraire cette ressource des secteurs aurifères, on doit détruire des espèces faunistiques et floristiques dont on ignore jusqu'à l'existence. Cette logique destructrice nous a déjà été servie par Emmanuel Macron, dont on sait qu'il n'était guidé que par la seule vision économique de son ministère.**

Madame la Ministre, pensez-vous que l'on ait le droit de prendre le risque d'un drainage acide minier (DAM), en secteur où la pluviométrie record (2), laissera aux générations futures une pollution permanente dans notre gigantesque réseau hydrologique.

Pour toutes ces raisons, et biens d'autres encore, nous souhaitons que vous interpelliez votre Secrétaire d'Etat sur les conséquences potentiellement dramatiques de ses déclarations.

Nous vous prions par ailleurs, de lui demander de nous accorder un entretien avant son départ de la Guyane, afin de lui démontrer que l'emploi et le développement durable passeront par la protection de la biodiversité en optant pour des orientations durables, raisonnables et réfléchies.

Les bureaux des associations

[Collectif Or de Question](#)

[Maiouri Nature Guyane](#)

[Cap 21](#)

[Guyane Ecologie](#)

Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane ([FOAG](#))

[Collectif des Premières Nations](#)

[Mama Bobi](#)

[Réseau Makandi Makandra](#)

(1) Sur l'orpaillage illégal, la secrétaire d'Etat a plaidé en faveur d'un « remplacement » de l'activité illégale par une activité génératrice de richesses. « *D'une manière générale, il faut que l'on puisse exploiter nos richesses de la meilleure manière possible. On voit que la lutte contre l'orpaillage illégal est très difficile, très délicate. Je veux que les guyanais puissent retirer une richesse du minerai aurifère. Il y a des projets qui existent, qui paraissent intéressants, surtout s'ils sont faits dans le cadre d'un développement durable. C'est la direction qu'on doit prendre. En faisant ça, nous parviendrons à réguler l'orpaillage illégal* ».

<http://lekotidien.fr/2016/10/10/barbara-pompili-7-jours-pour-faire-de-la-biodiversite-un-atout-developpement/>

(2) : 600 à 1000 mm / mois de saison des pluies